

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Alexandre Houlmann	PS
	Monsieur François Perret	Les Verts, rapporteur
	Monsieur Andy Favre	UDC

La sous-commission du DREPES s'est réunie le lundi 18 octobre 2021 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : M. Frédéric Brandt, adjoint au chargé de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) et M. Raphaël Perret (responsable administratif) pour la Sécurité publique
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

SRH :

Le service est stable. Le grand chantier de la révision du RGPA (règlement général pour le personnel de l'administration communale) a été mis en route et sera discuté avec les différents partenaires.

Une campagne contre le harcèlement (moral, sexuel, etc.) va prochainement être menée.

Une collaboration avec le canton, la ville de Neuchâtel, la commune de Val-de-Ruz et le Val-de-Travers est en cours pour la mise en place de la formation des cadres afin de mettre les forces en commun, de mutualiser les coûts et de créer un réseau plus large.

Différentes automatisations informatiques seront créées, notamment pour la mise à disposition des services des dossiers du personnel en excluant bien entendu les informations confidentielles, au sens de la protection des données.

Le logiciel métier pour la simplification de la planification des horaires a été développé avec un prestataire de services et déployé cette année.

Comme toutes les entreprises de plus de 100 collaborateurs, la Ville doit répondre à une enquête sur l'égalité salariale. Le contrôle est en cours et une communication sera faite dans le courant de 2022.

Pour les nouveaux engagements dans tous les services, la domiciliation a fait partie des critères d'évaluation.

SEP :

Le service est stable, les regroupements effectués portent leurs fruits.

La prochaine réforme envisagée est la baisse des dépenses énergétiques.

Le recrutement de personnel est difficile en raison du bas niveau des salaires offerts par la Ville. De plus, les métiers proposés ne sont pas très attractifs, ce à quoi il faut ajouter une grande charge avec les mesures hivernales.

Un rapport sera prochainement présenté au Conseil général concernant l'électrification de la flotte des petits véhicules. Rien n'a encore été défini pour les camions puisque l'utilisation de l'hydrogène pourrait être une option à envisager. L'hiver, les véhicules électriques perdent de leur efficacité et manquent de puissance pour le déneigement. L'électrification est réalisable pour les véhicules de transport mais pas pour ceux de travail. La Ville se doit de montrer l'exemple, bien que les véhicules électriques soient plus chers à l'achat. Il faut également rester attentif à l'éventuel problème d'approvisionnement en électricité dès 2025 relevé récemment par les autorités.

Des synergies ont été établies avec Neuchâtel et Le Locle. La mutualisation des véhicules n'est pas envisageable puisque tout le monde en a besoin en même temps.

L'optimisation de la flotte par le recours à des véhicules utilisables tout au long de l'année est en cours.

Il serait souhaitable de trouver plus de partenariats avec des privés ce qui permettrait de diminuer le nombre de véhicules. Actuellement, aucune indemnité de mise à disposition n'existe, seules les heures travaillées sont payées, d'où l'apparition de réticences chez les entreprises. Un équilibre devrait être trouvé.

SP :

Par le passé, le service a connu un turn-over important généré en particulier par les assistants qui souhaitaient une diversification de leurs missions, plus de responsabilités et une meilleure reconnaissance. Pour stabiliser la situation, tous les employés en uniforme ont été mis sur le même pied d'égalité en tant qu'agents. Le service sera accompagné durant plusieurs mois par une société spécialisée pour permettre une bonne transition. La nouvelle organisation offre davantage de souplesse et est plus efficiente. La dénomination d'assistant ne sera plus utilisée dans l'avenir. On revient dès lors à une situation qui prévaut également dans les autres corps de sécurité publique. Néanmoins, le recrutement reste difficile en raison d'un marché du travail à sec dans ce domaine et des conditions plus exigeantes qu'ailleurs (mesures hivernales notamment).

205 / Forêts

Le service est toujours géré par Le Locle. En raison de la fusion avec Les Brenets, une nouvelle clé de répartition est appliquée, mais n'aura pas une grande incidence sur les chiffres. Tout est mis dans le pot commun, sauf l'entretien et la création des chemins sur les territoires communaux respectifs. Il est de notre intérêt à ce que l'équipe soit la plus grande possible, ce qui induit un meilleur rendement et participe à une bonne dynamique.

Les prix du bois augmentent.

620 / Service des ressources humaines

Les échelons qualitatifs seront appliqués selon le règlement.

Les primes augmentent, le Conseil communal a décidé de créditer la carte abeille pour le personnel de CHF 50.00 au lieu des CHF 40.00 initialement prévus. Cela fait partie de la philosophie du Conseil communal qui souhaite redonner confiance aux collaborateurs avec ce geste de même qu'en appliquant toutes les hausses normales abandonnées depuis plusieurs

années. Dans la mesure du possible, plus aucune économie ne sera faite sur les salaires du personnel. Dans de nombreux secteurs, il est constaté une différence négative avec les salaires proposés par d'autres communes et ceci péjore les recrutements.

L'APG-COVID sera perçue en principe jusqu'à la fin de l'année 2021.

L'indemnité paternité est une nouvelle rubrique en lien avec le changement fédéral. Le montant est difficile à budgéter.

Les allocations de résidence augmentent. Les derniers engagements du service ont favorisé des habitants de La Chaux-de-Fonds.

L'entier des formations métier est inscrit au 620 pour plus de transparence. Chaque service indique ses besoins.

Le montant pour la formation continue a été réduit, le maximum sera cependant fait pour maintenir la qualité.

Le renouvellement de meubles et matériel de bureau est prévu sur plusieurs années. Une évaluation ergonomique des postes de travail sera faite pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des employés.

La position des prestations informatiques est nouvelle. Dès 2022, elles seront imputées dans les comptes de chaque service pour plus de transparence. La charge pour le SRH est importante en raison des divers logiciels et modules performants nécessaires.

621 / Sécurité et santé au travail

Le service travaille en collaboration avec celui des ressources humaines. Le budget est stable. Le poste matériel médical concerne les défibrillateurs.

700 / Administration des infrastructures

L'administration du cimetière et du centre funéraire est maintenant intégrée dans celle des infrastructures au lieu du SEP.

708 / Service des espaces publics

Le budget est stable avec une légère augmentation des salaires et des allocations de résidence. Tous les frais de personnel sont reventilés dans les autres services. L'augmentation d'un EPT a été acceptée pour permettre un bon entretien des surfaces vertes en augmentation, en particulier dans les zones 30.

710 / Voirie - frais d'entretien

Le budget est stable. Le service se charge de l'entretien courant de tout ce qui est en surface sur les routes. L'entretien constructif relève du SUME.

Le réseau routier se dégrade, le service technique devrait pouvoir disposer des fonds nécessaires pour le renouvellement des structures. Pour une efficacité accrue un gestionnaire de réseau devrait être engagé. Les routes souffrent plus et différemment en raison des changements climatiques.

La dégradation rapide des lignes de marquage est souvent la résultante de la mauvaise qualité du support. L'enrobé utilisé actuellement est plus écologique que celui du passé mais sa durée de vie est inférieure. Les différences de température sont éprouvantes pour les routes. La limite pluie/neige est montée à 1'000 mètres, ce qui induit plus de sorties et plus d'utilisation de sel, alors qu'il y a moins de neige.

L'augmentation des frais d'impression est induite par une nouvelle organisation. Il est prévu de mettre en place deux centres d'impression avec clés au lieu des 7 à 8 petites unités réparties dans les divers secteurs.

711 / Enlèvement de la neige

Le budget est légèrement inférieur. Pour une grande partie, il est élaboré sur la moyenne des cinq dernières années ; ce poste fluctue donc chaque année.

715 / Ateliers

Le budget a été établi avant la flambée des prix du carburant, des huiles et du mazout. Les coûts seront probablement supérieurs au budget prévu.

Le vieillissement du parc de véhicules induit une augmentation des frais d'entretien.

725 / Déchets des personnes physiques

Certains conteneurs débordent et une augmentation de leur nombre est envisagée. Une étude est menée pour optimiser la vidange des conteneurs, mais l'utilisation du système de mesure des niveaux n'est pas prévue car trop onéreuse.

Une société privée a été mandatée pour surveiller les écopoints en espérant que cela permettra de limiter les incivilités.

726 / Déchets des entreprises

La taxe de base doit être augmentée puisqu'elle ne suffit plus à couvrir les frais.

Le montant de CHF 59'440.00 doit être versé à la réserve afin d'amortir le solde négatif.

727 / Déchetterie intercommunale

Le personnel subit beaucoup de pressions et d'insultes de la part de la population.

Le marché des déchets valorisables reprend.

730 / Espaces verts

Un plan de gestion des espaces verts sera établi d'ici la fin de l'été 2022. Un bureau spécialisé fera l'inventaire des opérations à mener pour les améliorer et les optimiser. Il inclura un volet "changement climatique" étant donné que la végétation change. Le but poursuivi est l'amélioration de l'image de la Ville en la rendant plus verte.

Le prochain volet envisagé est le recensement des arbres ainsi que la possibilité de transformer des surfaces goudronnées en surfaces vertes afin de diminuer les îlots de chaleur.

L'augmentation figurant dans "matériel d'exploitation et fournitures" concerne la création de massifs floraux aux entrées de la Ville.

L'augmentation dans "prestations de services de tiers" est prévue pour tenter d'obtenir la certification "ville verte suisse".

735 / Centre horticole

Le centre fonctionne bien et fournit toutes les plantes servant à embellir la Ville. Il dispose également d'un magasin bien achalandé et ouvert à la population.

Les couches extérieures sont en mauvais état. Des réflexions sont menées pour les changer en respectant l'aspect esthétique du patrimoine.

740 / Cimetière et centre funéraire

Le nouveau four a été mis en service plus rapidement que prévu en raison d'une panne conséquente de l'ancien.

860 / Sécurité publique

Différents transferts et corrections ont dû être effectués pour coller à la réalité et mieux répondre à MCH2.

L'augmentation dans "électricité-eau-gaz" est due à la décision de la direction de prendre en charge l'électricité utilisée par les marchands lors des marchés bihebdomadaires. Cela induit une légère baisse du rendement des places, mais ce petit geste est apprécié des marchands.

La Tournée des Bornes sera reprise en 2022 après deux années d'annulation en raison de la COVID. Le parcours sera légèrement revu.

Les pertes sur débiteurs continuent d'évoluer défavorablement mais le service n'a malheureusement aucune marge de manœuvre.

Le poste "prestations informatiques" est nouveau. Dès 2022, les charges seront imputées à chaque service.

Les prestations d'autorisation en zone bleue sont attribuées au 765 qui est géré par l'urbanisme.

La rubrique "remboursement de tiers" baisse de CHF 180'000.00 en raison de la perte du mandat de prestations avec la commune de Val-de-Ruz, dès 2022. Cette entité prévoyait initialement de se doter de sa propre unité de sécurité publique, mais le législatif a refusé. Une demande d'extension des prestations a alors été adressée à la Ville. Outre que le volume des prestations nouvellement attendues par Val-de-Ruz aurait généré des coûts supplémentaires importants pour La Chaux-de-Fonds (augmentation de l'effectif, complexification de l'organisation et de la conduite, etc.), il a été relevé que le prix de CHF 90.00 de l'heure, facturé jusqu'alors selon le mandat, ne couvrait pas les charges effectives. Val-de-Ruz s'est donc tourné vers Neuchâtel pour obtenir les prestations souhaitées. Cette situation induira une augmentation de la disponibilité du personnel, ce qui sera bénéfique pour la Ville, considérant l'augmentation constante des attentes posées sur le service. Néanmoins, au fil du temps, si la situation démontre que l'effectif actuel est trop important pour le volume de travail restant, une analyse sera naturellement faite et des adaptations seront proposées.

La complexité de nos mesures de stationnement sur la voie publique rend son contrôle aléatoire et son application par les usagers très compliquée. Une étude est en cours pour rendre le parcage lisible et simple à contrôler.

902 / Services industriels

Rien de particulier à relever. Le dividende a été fixé par Viteos à 5 % au lieu de 4 % pour 2021.

La valeur de l'action Viteos a été réévaluée.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est au bénéfice d'un mandat de gestion.

Un rapport concernant la 3^{ème} étape de la rénovation de l'adduction d'eau sera prochainement présenté.

Pas de remarques concernant tous les investissements proposés.

Le rapporteur de la sous-commission
François Perret